

**COMMUNE DE SAINT – FARGEAU**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MERCREDI 31 MARS 2010**

Le conseil municipal de Saint – Fargeau s’est réuni le mercredi 31 mars 2010 à 20H30 à la mairie de Saint – Fargeau , sous la présidence de **Monsieur Jean JOUMIER , Maire .**

**Etaient présents : Mrs et Mmes JOUMIER. MAZE. BAUDOT. ROUSSEAU. PATIN. BROCHUT. PETIT. MUROT. LEAU. BEAUDOIR. ROPARS. AMAR. LELORRAIN.**

**Etait absente excusée : Mme CHARPENTIER avait donné pouvoir à Mme BROCHUT.**

**Etaient absents : Mrs et Mmes MAGNY. COURIVAUD. ROLAZ. SUSTRAC. BOULAY.**

**Secrétaire de Séance : Mr Jean-Pascal PETIT .**

Lecture est donnée du procès – verbal de la séance précédente , qui n’amène pas d’observation.

Sur les convocations adressées aux conseillers municipaux , le 22 mars 2010 , l’Ordre du Jour était le suivant :

- **Vote des comptes de gestion : Commune M 14 – Musée – Eau – assainissement**
- **M 49 ;**
- **Approbation des comptes administratifs : Commune M 14- Musée – Eau – Assainissement M 49 ;**
- **Vote du Taux des Taxes ;**
- **Vote des budgets primitifs : Commune M 14- Musée – Eau – assainissement M 49 ;**
- **Travaux en cours ;**
- **Dossiers divers .**

**PRESENTATION DES COMPTES 2009 DE LA COMMUNE M14 ET DU PROJET DE BUDGET 2010 :**

**Monsieur JOUMIER** rappelle que les conseillers municipaux avaient été invités à venir participer à la réunion de la commission des finances , qui s’est tenue le lundi

29 mars 2010 entre 20H30 et 1H30 afin d'étudier les différents budgets réalisés en 2009 et projetés pour 2010 .

Lecture est donnée du compte de gestion 2009 pour le budget principal M 14 , le vote est le suivant :

- Pour : à l'unanimité .

Lecture est donnée des chiffres du compte administratif 2009 de la M 14 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	1 721 828.56
RECETTES	2 022 766.74
	-----
Excédent	300 938.18
Excédent 2008	152 459.89
	-----
Excédent 2009	453 398.07

SECTION D'INVESTISSEMENT :

	REALISEES		RESTES A REALISER
DEPENSES	914 478.05		1 352 294.77
RECETTES	1 096 595.60		1 233 151.46
	-----		
Excédent	182 117.55	déf.	119 143.31
déficit 2008	454 995.40		
déficit	272 877.85		
déficit Investissement			392 021.16

## AFFECTATION DU RESULTAT

Section d'investissement compte 1068	:	392 021.16
Section de fonctionnement compte 002	:	61 376.91

Pour l'approbation du compte administratif , Monsieur JOUMIER avait quitté la salle et Madame BAUDOT proposait de passer au vote , pour la M 14 , le vote est le suivant :

Pour : l'ensemble du conseil municipal .

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 M 14 :**

Le budget primitif M 14 2010 pour la commune s'équilibre comme suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses = Recettes                      1 753 529.00

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses = Recettes                      2 657 381.00

Pour : l'ensemble du conseil municipal .

### **VOTE DU TAUX DES TAXES :**

Après que chaque élu se soit prononcé quant au maintien ou non du taux des taxes , en référence avec l'année 2009 et qu'il en ressort que tous les élus présents à cette réunion souhaitent le maintien de chaque taux pour les taxes d'imposition 2010 ; le vote est le suivant :

- Taxe d'Habitation	11.65%
- Taxe sur le foncier bâti	19.45%
- Taxe sur le foncier non bâti	34.96%
- Taxe professionnelle	9.36%

### **DOSSIERS TRAVAUX :**

Le conseil municipal approuve l'inscription des travaux suivants :

- Voirie 2010 ( Saint – Fargeau – Septfonds ) pour 120 000.00 ;

- Eglise de Saint – Fargeau pour 436 642.00 en dépenses et demande de subventions auprès du Conseil Général , de la D.R.A.C. et du F.E.D.E.R. pour 80% du montant Hors Taxes des travaux , pour la première tranche de travaux .
- Monsieur JOUMIER rappelle le dossier qui avait été établi en 2006 par Monsieur DECARIS , Architecte en chef des Monuments Historiques ; la restauration

des couvertures et charpentes du chœur et de ses bas-côtés ainsi que de la chapelle sud –est sont des travaux de sécurité à réaliser le plus rapidement possible .

- Monsieur PATIN fait remarquer que ce dossier est très bien travaillé et apporte ainsi de nombreuses informations , quant à l'évolution de la construction de cet édifice .
- Une inscription supplémentaire est votée pour la réfection de la Salle de Sports : en dépenses : 172 272.00 et en recettes des subventions supplémentaires pour un montant de : 98 410.00 .
- Une inscription budgétaire pour la Place du Musée pour un montant de : 145 000.00 ( chiffre qui sera modifié après l'étude plus précise par un maître d'œuvre ) , subvention pour un montant de : 90 000.00 .
- Inscription supplémentaire de 72 000.00 pour la participation à la construction du centre de secours ( inscrit 30 000.00 en 2009 ) , subvention d'un montant de : 72 000.00 . La commune doit participer à hauteur de 15 % du montant de la construction .
- Revente auprès de Domanys de terrains communaux , afin de réaliser un lotissement de 28 lots .

Pour SEPTFONDS : **Monsieur MAZE** informe les membres présents , qu'une célébration en présence de l' Evêque doit avoir lieu le samedi 22 mai prochain à l' église de Septfonds , afin de marquer la réouverture officielle après les travaux réalisés en 2008 – 2009 sur cet édifice .

### **PRESENTATION DES COMPTES 2009 DE M 49 ET DU PROJET DE BUDGET 2010 :**

Lecture est donnée du compte de gestion 2009 pour le budget M 49 – Eau et Assainissement , le vote est le suivant :

- Pour : à l'unanimité .

Lecture est donnée des chiffres du compte administratif 2009 de la M 49

SECTION D'EXPLOITATION :

DEPENSES	56 391.04
RECETTES	75 657.94
	-----
Excédent	19 266.90
Excédent 2008	24 795.56
	-----
Excédent 2009	44 062.46

SECTION D'INVESTISSEMENT :

	REALISEES	RESTES A REALISER
DEPENSES	13 001.97	557 080.13
RECETTES	62 430.38	492 796.00
	-----	
Excédent	49 428.41	déf. 64 284.03
Excédent 2008	14 716.48	
Excédent 2009	64 144.89	
Déficit investissement		139.14

AFFECTATION DU RESULTAT

Section d'Investissement compte 1068	:	139.14
Section d'Exploitation compte 002	:	43 923.32

Madame BAUDOT demande de passer au vote pour l'approbation du compte administratif 2009 de la M 49 :

Pour : l'ensemble du conseil municipal .

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 POUR LA M 49 :**

Le budget primitif M 49 , 2010 s'équilibre comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION :

Dépenses = Recettes 86 812.00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses = Recettes 590 494.00

Pour : l'ensemble du conseil municipal .

La construction de l' Unité de traitement pour l'eau se poursuit normalement .

Le dossier de consultation des entreprises pour la maîtrise d'œuvre concernant l'assainissement des eaux usées traitement et réseaux est lancé dans les différents journaux de publications d'annonces officielles .

Le chiffre de 50 000.00 est inscrit pour cette maîtrise d'œuvre subventionnée par l'Agence de l'Eau.

**PRESENTATION DES COMPTES 2009 DU MUSEE DE L'AVENTURE DU SON ET DU PROJET DE BUDGET 2010 :**

Lecture est donnée du compte de gestion 2009 pour le budget du Musée de l'Aventure du Son , le vote est le suivant :

Pour : à l'unanimité .

Lecture est donnée des chiffres du compte administratif 2009 du budget Musée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES 119 418.98

RECETTES 112 643.77

-----

Déficit 6 775.21

Déficit 2008 12 556.86

-----  
Déficit 2009 19 332.07

SECTION D'INVESTISSEMENT :

	REALISEES	RESTES A REALISER
DEPENSES	348 303.36	91 273.23
RECETTES	408 374.00	375 978.00
-----		
Excédent	60 070.64	284 704.77
Déficit 2008	180 609.04	
Déficit	120 538.40	
Excédent Investissement		164 166.37

Madame BAUDOT propose de passer au vote pour le compte administrative 2009, budget Musée :

Pour : à l'unanimité des membres présents .

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 DU MUSEE :**

Le budget primitif 2010 pour le Musée s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses = Recettes 133 627.00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses = Recettes 426 548.00

Pour : l'ensemble du conseil municipal .

### **DOSSIERS ASSURANCES :**

Des délibérations sont prises afin d'émettre :

- Un mandat pour un montant de : 585.62 ( sinistre rue Max Pautrat ) ;
- Des titres de recettes , pour les remboursements des assurances suite à différents sinistres dont le montant total s'élève à la somme de : 4 965.87.

Le Conseil Municipal donne son accord pour passer les dossiers Assurances Dommages – Ouvrages pour les travaux en cours de réalisation.

### **ECLAIRAGE PUBLIC :**

**Monsieur ROPARS** porte à la connaissance des membres présents du dossier évoqué lors de l'assemblée générale du S.I.E.R. du Loing pour l'éclairage public vers le parking des logements Cœur de Village , vers le Musée et pour une lumière supplémentaire Rue des Pâquerettes , dont la participation communale s'élèverait à 20% du montant Hors Taxes des travaux , plus la T.V.A. , soit un total de : 15 648.00.

Le conseil municipal émet un avis favorable pour ce dossier .

### **CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX COMMUNAUX :**

Afin d'accueillir le Relais d'Assistantes Maternelles , dans l'Espace culturel , situé 8 Rue Calmette Guérin , une convention d'utilisation de locaux communaux est signée entre la commune de Saint – Fargeau et le Conseil de Développement du Pays de Puisaye – Forterre , qui s'engage à utiliser les locaux à raison d'une fois par semaine tous les quinze jours .

### **AFFAIRES DIVERSES :**

- **Madame BAUDOT** dit qu' un représentant d'un établissement public bénéficiaire d'un legs de **Monsieur et Madame NOGUES** s'étonne que la commune de Saint – Fargeau n'ait pas mis de plaque sur la tombe des généreux donataires pour la collectivité ; **Monsieur JOUMIER** lui répond qu'il est très conscient du legs et que la commune rend un hommage tout particulier à **Monsieur et à Madame NOGUES** en

présentant leur collection des instruments de reproduction du son dans le Musée , qui est en partie financée par le budget principal de la commune .

- **Madame LELORRAIN** suggère qu'une plaque pourrait être apposée sur la place du Musée et poursuit en faisant remarquer le danger de la porte du cimetière .
- **Monsieur JOUMIER** lui dit que deux devis sont à l'étude pour la réfection des pilastres et pour la remise d'une nouvelle grille .
- **Monsieur BEAUDOIR** intervient en rappelant le comportement de **Monsieur TISSERAND et de Madame** , lors des élections du dimanche 21 mars dernier en interpellant **Monsieur BEAUDOIR et Monsieur PETIT** à propos du stationnement du car, de la ligne nationale , de leur demande de construction d'un abris bus et que les élus n'avaient jamais tenu compte de leur avis , de l'élagage des arbres Avenue Michel de Toro , qui n'avait pas été fait depuis 20 ans et du curage des fossés à l'intérieur de leur propriété sans en avoir été avertis ;
- **Monsieur BEAUDOIR** s'était rendu sur place pour examiner les différentes doléances et propose à Monsieur le Maire de rencontrer à nouveau ces personnes .
- **Monsieur JOUMIER** répond que l'arrêt de bus Promenade du Grillon a été voté par le Conseil Municipal et que le Conseil Général avait donné son accord . Quant au marquage au sol pour l'arrêt place du Musée , Monsieur le Maire n'a pas voulu donner suite à la demande du responsable de la société Voyage 2000 , considérant la dangerosité de l'endroit et que l'arrêt Promenade du Grillon conviendrait beaucoup plus avec un abris bus à proximité ; pour le troisième point , effectivement l'employé communal aurait du demander aux intéressés de réaliser le curage des fossés ou alors de mettre en demeure Monsieur TISSERAND de le réaliser à ses propres frais .

Après discussions diverses , la séance est levée à minuit trente .

**Le Secrétaire de Séance**

**Jean – Pascal PETIT**

**Le Maire**

**Jean JOUMIER**